

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 51/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS - PREFECTURE

12 DEC. 2018

MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 28/11/2018</p>	<p>L'an deux mil dix huit le six décembre à vingt heures,</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 06/12/2018</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absents excusés : 0</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Étaient représentés :</i> VILMINOT Pascal, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory.</p>
<p>OBJET : <i>Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) – Éclairage public communal</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> VILMINOT Pascal a donné procuration à GRISEY David, LALLAOUA Nora a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, NOIROT Catherine a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à JELIC Céline, GLAB Grégory a donné procuration à DURY Bernard.</p> <p><i>Absents :</i> MULLER-FRAS Stéphanie, GORGULU Alpay.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Madame Nathalie ATAR est nommée secrétaire de séance.</p>

Pays de Montbéliard Agglomération est lauréat de l'appel à projet ministériel « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » - TEPCV.

A ce titre, il est éligible au programme PRO-INNO-08 : « Économies d'énergie dans les TEPCV », mis en œuvre depuis février 2017.

Ce dispositif vise à accélérer les économies d'énergie dans ces territoires en délivrant des Certificats d'Économie d'Énergie – CEE, aux collectivités territoriales et ainsi participer aux financements de travaux générant des économies d'énergie sur leur patrimoine.

Au regard de ce qui a été énoncé précédemment, Pays de Montbéliard Agglomération pourrait être désigné comme coordonnateur de la démarche et dépositaire commun pour le compte des communes et établissements publics inclus dans son territoire. Il assume ainsi le rôle de « regroupeur » :

- il assiste le Bénéficiaire pour le montage des supports techniques (aide à la collecte des informations, évaluation des CEE et aide à la rédaction des pièces techniques) ;
- il élabore et rédige les dossiers de demande de CEE destinés au pôle national CEE ;
- il vend les CEE reversés ensuite aux collectivités qui réalisent les projets, selon les dispositions de la convention de mutualisation.

Dans ce cadre, la commune de Bavans souhaite déposer un dossier de demande de financement CEE-TEPCV pour le projet de rénovation d'une grande partie de l'éclairage public communal, dont l'éligibilité devra être confirmée par le pôle national CEE.

Le projet de financement est le suivant :

Dépenses		Ressources	
Intitulé de l'opération	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Rénovation de l'éclairage public communal (passage en technologie LED)	268 204,70 €	Subvention du SYDED (40%)	107 281,88 €
		Autofinancement (60%)	160 922,82 €
Total HT	268 204,70 €	Total HT	268 204,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de financement au titre du dispositif « Économies d'énergie dans les TEPCV » ;
- approuve le plan de financement du projet, tel qu'il figure ci-dessus ;
- acte que les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la commune ;
- s'engage à informer Pays de Montbéliard Agglomération du suivi du projet et de toute modification pouvant intervenir dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- s'engage à apposer les logos TEPCV, et Pays de Montbéliard Agglomération sur tous les supports associés au projet et à communiquer sur sa réalisation ;
- engage la commune à se substituer à la défaillance des financeurs.

Fait et délibéré à Bavans, le 06/12/2018

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 06/12/2018

Publiée le 06/12/2018.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

